

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERQUIGNY

Séance du 17 juillet 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 17 juillet à 18 heures 00 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric DELAMARE.

Etaient présents :

M. Frédéric DELAMARE, M. Eric LEFEBVRE, M. Armand COROUGE, M. Antoine BAUDOUIN, Mme Noémie COUSIN, M. Yohann LE BOUEC, Mme Elisabeth PICHEREAU-QUENTIN, M. Charles CORDIER, M. Paul GAFFE, Mme Virginie LE GOFF, Mme Carole BOIZARD, Mme Céline MONNIER et Mme Anne-Lise MOUCHON.

Pouvoirs :

M. Philippe DANNEELS donne pouvoir à M. Armand COROUGE,
Mme Claudine DERIOT donne pouvoir à M. Eric LEFEBVRE,
Mme Josiane VARAISE donne pouvoir à M. Antoine BAUDOUIN.

Absents excusés :

M. Benjamin PIQUENOT
M. Philippe MUHLMEYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme PICHEREAU-QUENTIN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 30 juin 2023.

DELIBERATION n°DB2023_47

OBJET : FINANCES / attribution MP AMO salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans un vaste projet de démolition et reconstruction de sa salle des fêtes. Il est nécessaire d'être accompagné tout au long des différentes étapes d'un tel projet : définition du projet, programmation, recherche de subventions, consultation pour un maître d'oeuvre, suivi du chantier, etc.

Une consultation a donc été lancée du 5 au 30 juin 2023 afin de retenir un assistant à maître d'ouvrage (AMO).

Deux offres ont été déposées :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| ➤ Eure Aménagement Développement : | 64 400,00€ HT |
| ➤ CICLOP : | 75 600,00€ HT |

Au vu du mémoire technique transmis par les deux candidats et des offres financières, la CAO a attribué les notes finales suivantes :

- Eure Aménagement Développement : 80,00/100 pts
- CICLOP : 86,07/100 pts

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 , R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse de la CAO du 7 juillet 2023 ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la démolition reconstruction de la salle des fêtes à la société CICLOP pour un montant de 75 600,00€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la société CICLOP au nom et pour le compte de la Commune ;
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023 afin de couvrir les dépenses pour l'année en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

◆ Réunion des associations pour le projet salle des fêtes

M. BAUDOUIN informe le conseil municipal qu'une réunion d'information à destination des associations usagères de la salle des fêtes s'est tenue le 11 juillet dernier afin d'exposer le projet et de faire un point d'étape. Les échanges ont porté sur le stockage, les surfaces, le chauffage ou le mobilier.

Le projet a reçu un avis positif de l'ensemble des associations.

Il faudra prévoir une réunion similaire à destination de l'ensemble du personnel communal.

◆ Plan Local d'Urbanisme

La révision est engagée avec le bureau d'études GEOSTUDIO qui avait déjà réalisé le PLU initial.

Afin d'aboutir pour son projet de chaudière biomasse, ARKEMA prendra en charge 50 % du montant de la révision.

◆ Poste de responsable de la médiathèque

5 candidates ont postulé et toutes ont été reçues. Monsieur le Maire et son Adjointe prendront une décision avant la fin du mois de juillet.

◆ Lavoir

Le lavoir a été déplacé et découvert. Il y a besoin de maçonnerie pour finir son implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.